



MAIRIE

DE

**MONTCLUS**

30630



Les Plus  
**Beaux Villages**  
de France

**COMPTE RENDU REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 05 DECEMBRE 2016**

Tél. : 04 66 82 25 73

Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 9h00

Présents : Mesdames BOULE Mireille, CHABRIER Sylvette et Messieurs TRICHOT Benoit, GREMONT Hervé, DREYFUS François, BRUGUIER Jean-Louis, REBONDY Daniel, CARLES Jean-Claude.

Absents représentés : Madame POUDEROUX Claire (pouvoir à Mme S. CHABRIER).

Absents : Monsieur NOUIS Vincent.

Secrétaire : Madame CHABRIER Sylvette.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Nomination coordonnateur communal et agent recenseur pour le recensement de la population 2017.
- Demande de subvention pour projet pédagogique école de Goudargues

Ajouts acceptés à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19.09.2016 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour la réparation du chemin de la Bruguière : Pour l'enrochement et le goudronnage sur 300 m. Des subventions ont été demandées.

3 devis ont été reçus : - Entreprise PELLET pour un montant de 20 478,30 € TTC

- Entreprise SARL France LSP pour un montant de 18 354,00 € TTC

- Entreprise TISSERAND Philippe pour un montant de 36 936,00 € TTC.

Le devis de l'Entreprise SARL France LSP de POUZILHAC a été retenu à l'unanimité.

Réparation du Pont de Montclus : 2 piles ont été réparées. Pour effectuer de nouveaux travaux pour les autres piles, il y a lieu de faire une demande d'ouverture d'instruction de la loi sur l'eau ; adopté à l'unanimité.

Approbation des statuts de l'Agglomération du Gard Rhodanien : Non budgétisation de la culture et du sport, vote pour : 5, contre : 1, abstention : 3 ; adopté à la majorité.

Location de la salle du Tourrihou, tarifs : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il de fixer un tarif pour la location de la salle pour les mois de juillet et août, il propose le tarif de 100,00 €/jour et 50,00 €/jour supplémentaire pour les administrés, le tarif de 200,00 €/jour et 100,00 €/jour supplémentaire pour les personnes n'habitant pas la commune et de fixer un dépôt de garantie à 1 000,00 € ; si ménage à faire tarif 200,00 €. Un contrat sera fait et remis aux demandeurs ; adopté à l'unanimité.

DETR 2017 – Demande de subvention aménagement cave coopérative : Monsieur le Maire informe le conseil que 3 devis ont été reçus concernant l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne cave coopérative, il s'agit de créer un plancher d'une surface de 150 m<sup>2</sup> afin d'y installer une recyclerie :

- Devis de l'Entreprise MOREL Charpente Métallique Serrurerie pour un montant de 23 160,00 € HT

- Devis de l'Entreprise CHATAIGNIER pour un montant de 30 385,00 € HT

- Devis de l'Entreprise Serrurerie Ferronnerie GACHE pour un montant de 27 497,00 € HT

Le devis de l'Entreprise MOREL Charpente Métallique Serrurerie pour un montant de 23 160,00 € HT a été retenu à l'unanimité. Une demande de subvention va être faite. Reprise de contact avec l'association "Voilà le Soleil" pour l'installation de panneaux solaires. Adopté à l'unanimité.

Contrat avec la SAUR : Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention avec la SAUR pour l'assistance à l'exploitation des ouvrages d'assainissement est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler pour un montant forfaitaire annuel de 6 882,00 € HT ; adopté à l'unanimité.

Centre de Gestion : Désignation d'un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique. Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels, et en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire. Le coût est de 250,00 €/an ; Adoptés à l'unanimité.

Participation frais école "Le Tourrihou" pour 7 enfants de la commune (Association Grandir Ensemble) : Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation aux frais d'école pour les enfants de la commune, il propose de passer de 50,00 €/ enfant en 2015/2016 à 70,00 €/ enfant en 2016/2017; Adoptés à la majorité.

Contrat de maintenance du matériel informatique : Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance pour le matériel informatique est arrivé à échéance et qu'il y aurait lieu de le renouveler. Deux devis ont été reçus :

- Devis d'AZIMUT Informatique uniquement pour la maintenance pour un montant de 375,92 € TTC/an
  - Devis de FANA Informatique pour la maintenance et la sauvegarde pour un montant de 1 140,00 € TTC/an
- Le devis d'AZIMUT Informatique a été retenu à l'unanimité.

Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI : Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal son mécontentement et son inquiétude suite à la réunion d'information du 30 septembre 2016 sur le transfert obligatoire des compétences de l'eau et de l'assainissement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

Monsieur le Maire rappelle son attachement à la libre détermination des projets de développement et d'aménagement et informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'adopter la motion de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Gard qui appelle à :

- Respecter les communes et les Maires, premier échelon de proximité de notre démocratie, indispensable à la cohésion sociale en milieu urbain, périurbain et dans les zones rurales.
- Conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix de mode de gestion (régie ou non) des compétences notamment pour l'eau et l'assainissement.
- Demande le rétablissement de la notion d'intérêt communautaire, c'est-à-dire la possibilité laissée aux élus de décider localement du transfert de telle ou telle compétence et le libre choix du moment opportun dudit transfert.

Motion adoptée à l'unanimité.

Parkings de Montclus : Monsieur le Maire informe le Conseil que : Au regard des contraintes locales par des considérations liées à la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques, ou bien encore à l'environnement ;

Vu que le territoire du village de Montclus est en zone NATURA 2000 : Vallée de la Cèze et dans le but de la protection des espèces animales ou végétales ;

Vu que Le village de Montclus possède un bâtiment inscrit au patrimoine des Bâtiments de France justifiant une zone de protection du site ;

Vu que le village de Montclus est déclaré comme "plus beau village de France" ;

Dans le but de préserver le site au plan écologique, protection du site naturel et touristique, il y aurait lieu d'interdire le stationnement des camping-cars et des camions aménagés sur les parkings de la commune en dehors des espaces qui leurs sont réservés ;

- Que le stationnement des camping-cars et des camions aménagés sera limité à 48 heures sur les espaces aménagés (5 places de camping-cars prévues).

En cas de non-respect, le Maire sera autorisé à faire office de ses pouvoirs de police de la circulation et du stationnement. Une demande de subvention va être envoyée au Conseil Départemental. Adopté à l'unanimité.

RTE – Prix du mètre linéaire des lignes de transport d'électricité sur le domaine public de la commune : Monsieur le Maire informe le Conseil que Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a mis en service 51 mètres de ligne de transport d'électricité sur le domaine public de la commune de Montclus au cours de l'année 2015 (année précédente au titre de laquelle la redevance est due). Monsieur propose de fixer le prix du mètre linéaire à 0,35 €. Adopté à l'unanimité.

Nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement du 19 janvier au 18 février 2017 : Le conseil décide à l'unanimité que les membres du conseil assisteront les agents de la Mairie. Les personnes qui le peuvent et le désirent pourront venir directement se faire recenser à la Mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci. Coordinatrice : Mme USAÏ M. J. Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention pour projet pédagogique Ecole de Goudargues : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention pour un projet pédagogique concernant l'école de GOUDARGUES a été reçue. Il s'agit, pour les élèves de notre commune, pour les classes de GS-CP, CP-CE1 et CE2-CM1 de participer à un projet théâtre. Un devis a été reçu et pour la commune de MONTCLUS, la demande de subvention s'élève à 104,55 €. Adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 11h45.

La Secrétaire  
S. CHABRIER



Le Maire  
B. TRICHOT

